

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

=====

MAIRIE DE SAINT-PERREUX

=====

Tél. : 02.99.71.19.81

Fax : 02.99.72.17.94

=====



CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE du 29 mai 2018

=====

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

=====

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 10 avril 2018

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Adjoint, Mr Jean-Jacques FRADIN Mr Richard GUILLEVIC, Mme Joëlle GUIMARD, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mme Stéphanie ROUILLÉ, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mme Christiane TROCHET (Joëlle GUIMARD)

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14 **PRESENTS** : 13 **VOTANTS** : 14

ALSH : ORGANISATION DES MERCREDIS

Mr le Maire rappelle que, par délibération en date du 30 janvier 2018, le Conseil Municipal a voté en faveur d'un retour à la semaine scolaire de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018. Face au besoin exprimé par les familles, d'avoir une solution de garde pour leurs enfants le mercredi, la Commission Rythmes Scolaires a étudié plusieurs scénarii qu'elle présente à l'assemblée délibérante.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Considérant les besoins exprimés par les familles,
Considérant les moyens humains et financiers de la collectivité,
Considérant la condition d'avoir au minimum 7 enfants pour ouvrir un ALSH,
Considérant l'intérêt que représente l'organisation d'un accueil périscolaire,

Le Conseil Municipal décide d'organiser, à l'unanimité, en partenariat avec le CIAS Fédé, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement, tous les mercredis matins, de 9h à 12h30 sans restauration, à compter de septembre 2018. Une garderie accueillera les enfants de 7h30 à 9h00. Les élus autorisent Mr le Maire à signer une convention avec le CIAS concernant l'organisation générale, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

REGLEMENT DES CIMETIERES

Mr le Maire explique qu'aujourd'hui, seul le cimetière de la Chesnaie dispose d'un règlement. Celui-ci accorde la sépulture :

1. aux personnes décédées sur le territoire de la commune quel que soit leur domicile ;
2. aux personnes domiciliées ou résidentes sur le territoire de la commune quel que soit le lieu de leur décès ;
3. aux personnes ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille située dans le cimetière, quels que soient leur domicile et le lieu de leur décès ;
4. aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et inscrits sur la liste électorale.

Le Maire propose d'ajouter une cinquième possibilité :

- aux personnes ne remplissant pas l'une des conditions précitées (article L.2223-3 du CGCT), mais qui peuvent être inhumées dans la commune de leur choix, sous réserve de l'accord de la collectivité.

Après échange des vues, les élus s'accordent à l'unanimité sur cette évolution et décident que soit rédigé le règlement du cimetière de l'Oust, sur le même modèle.

TRAVAUX DE VOIRIE ET POINT A TEMPS

Comme tous les ans, Mr le Maire présente les études de la commission voirie sur les travaux à planifier cette année : point à temps, travaux de reprises et aménagements.

Suite à la consultation, la commission propose de retenir l'entreprise LEMEE TP pour :

5. PATA : 5 223.00€HT
6. Reprise de différents accès : 8 999.57€HT
7. Aménagement de parkings et plateaux ralentisseurs dans la rue du Stade : 22 470.56€HT

Suite au débat, le Conseil Municipal valide les propositions de la commission, autorise Mr le Maire à signer les documents relatifs à ces travaux et à solliciter les partenaires financiers.

INFORMATIONS

PLU: La modification n°2 permettant de libérer l'emplacement réservé n°8, passe par une étude de projet valant mise en conformité du PLU qui devrait s'étaler jusqu'à fin 2018.

Arrosage du terrain de football: Le système actuel date de 1981 et est obsolète. Le nouveau matériel semi-automatique a été livré et est en cours d'installation.

ALSH: Le bilan des dernières vacances est plutôt mitigé à propos des effectifs.

Lotissement des Résidences de l'Oust: 10 permis en cours et 7 dossiers à la signature chez les notaires.

Ordures ménagères: Le circuit de collecte a été étudié avec les services de Redon Agglomération pour être optimisé. En fin d'année, l'intercommunalité, en charge de la gestion des déchets, distribuera, en porte à porte, à chaque habitant, de nouveaux containers (1 pour les ordures ménagères et 1 pour le tri) ; deux volumes seront au choix des usagers : 140L ou 240L. Les anciennes poubelles seront à conserver par les habitants.

Le tarif de la collecte s'appuiera sur la taille du container, ainsi que sur le nombre de levées par an. Le camion de collecte passera toutes les semaines et lèvera toutes les poubelles disposées en bordure de voie. Ainsi, pour réduire sa facture, un usager ne devra sortir sa poubelle que ponctuellement. Par ailleurs, l'année 2019 sera assimilée à une

année d'étude des coûts pour le service intercommunal, qui fera l'objet d'une facturation à l'usager identique à celle de 2018 ; la nouvelle facturation à la levée sera effective au 1^{er} janvier 2020.

RGPD: Règlement Général de la Protection des Données. Il est entré en vigueur au 25 mai 2018 et tout le monde doit s'y conformer (particuliers, associations, entreprises, collectivités ...). La mairie de Saint-Perreux a engagé sa démarche de protection : ordinateurs encryptés et protégés par antivirus, sauvegarde journalière. De plus, la collectivité a conventionné avec le CDG56 pour l'intervention d'un DPO (Délégué à la Protection des Données), pour qu'il passe au peigne fin tous nos fichiers informatiques, et qu'il fasse un point sur nos pratiques. Il sera en mairie courant juin, et le coût de ce diagnostic s'élèvera entre 3 000.00 et 5 000.00€.

Monde Davy: 70% des terrains ont déjà été acquis dans la perspective d'un nouveau lotissement communal ; 2 terrains sont encore à acheter, mais les négociations avec les propriétaires n'avancent pas. La collectivité avait mandaté EADM pour engager une procédure d'expropriation, cependant, la société n'est plus en mesure de faire aboutir cette mission, faute de personnel qualifié. L'Établissement Public Foncier, sollicité par Mr le Maire, conseille à la municipalité de faire désormais appel aux services d'un avocat. Mr le Maire présente aux élus les offres reçues d'avocats, pour une mission d'assistance juridique dans une procédure d'expropriation.

WC mobiles: Le contrat est signé sur le même modèle que l'an passé ; les wc seront installés le 1^{er} juin, jusqu'au 2 novembre.

Argent de Poche: 18 candidats ont déposé leur dossier, pour 10 places à pourvoir. La méthode de sélection a été la suivante : les non-retenus sont les jeunes ayant déjà participé les années précédentes ou, les plus jeunes candidats qui pourront formuler une nouvelle demande l'an prochain ; ces dossiers seront prioritaires. L'opération se déroulera du 25 juin au 27 juillet, et réunira 2 jeunes par semaine sur des activités paysagères ou d'entretien. Une réunion d'information aura lieu le vendredi 15 juin à 19h.

Travaux en cours:

- Cimetière de l'Oust : l'accès en enrobé a été réalisé ; restent la signalisation et le portail à poser.
- Cityparck : les lignes ont été tracées
- Aire de lavage : les travaux sont en cours
- Panneau lumineux : la livraison est programmée semaine 27
- Voie du Champ Long : Le bureau d'études a été relancé pour finaliser les trottoirs et la pose des candélabres.
- Salle des sports : Le rideau métallique a été changé
- Effacement des réseaux : quelques travaux de finition sont en cours, et seront achevés pour fin juin
- École : l'étude sur la qualité de l'air n'est pas achevée

Internet: La société Orange avait proposé de mettre en place une solution favorisant la montée en débit des zones les plus dépourvues, or le dossier n'a pas été retenu par le syndicat mixte Mégalis (propriétaire des infrastructures). En effet, cette solution obligerait l'agrandissement de l'armoire, générant une augmentation du délai d'instruction et de la charge financière. Ainsi, le raccordement par la fibre du NRA ZO de la Brambohaie est privilégié par le syndicat qui envisage d'engager les travaux début 2019, selon un courrier du directeur de Mégalis en date du 13 avril 2018

Chapelle: L'association bretonne « Les amis de Saint-Jacques de Compostelle » organise une randonnée le 8 septembre prochain ; elle partira de la Roche du Theil jusqu'au cimetière de l'Oust. Les marcheurs ont sollicité l'ouverture de la chapelle afin de découvrir la statue de Saint-Jacques. La municipalité accueillera les pèlerins vers 13h, et leur offrira le verre de l'amitié.

RDV d'été: Les flyers seront distribués entre le 9 et le 15 juin.

Informations: Le bulletin paraîtra fin juin. La commission se charge d'étudier une meilleure répartition des tournées ou un autre mode de distribution.

L'association ATTOT achève les vidéos dans les écoles et au repas des anguilles.

CME: Les élus se lancent dans un projet autour de la célébration du centenaire de la fin de la guerre 14-18. Ils envisagent de retrouver les descendants des Morts pour la France afin de les interviewer, faire une collecte d'informations et de témoignages, afin d'alimenter l'application « Wiki Pays de Redon ». L'idée serait de former des binômes d'élus jeunes et adultes, qui iraient à la rencontre des familles pendant l'été.

Élus adultes volontaires : Lucie Noireault, Jean-Jacques Fradin, Gildas Lerai, Richard Guillevic, Joëlle Guimard, Patrice Kervadec, Stéphanie Rouillé, Marie-Thérèse Théou, Lionel Jouneau.

Repas des anguilles: À la demande de Mr le Maire, notre député M. Paul Molac nous honorera de sa présence le samedi 16 juin en participant au repas du feu de la St Jean et en rencontrant les membres locaux de l'association « Un petit pas ».

Embellissement: Le Comité départemental du Tourisme visitera Saint-Perreux début juillet.

Voirie: Le 8 mai, une charrue a endommagé la route de Saint-Jean-La-Poterie. L'agriculteur supportera la charge financière des réparations.

DATES À RETENIR

- Vendredi 15 juin à 19h : Réunion d'information Argent de Poche
- Vendredi 22 juin à 19h : Rendez-vous d'été
- Mardi 3 juillet à 20h : Conseil Municipal
- Jeudi 5 juillet après-midi : causerie des aînés
- Vendredi 6 juillet à 18h30 : Repas des bénévoles
- Dimanche 2 septembre à 10h : Inauguration du City Parc